

20/03/2026
Date de la convocation :
16/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2026_08	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	11	11

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. - GRANDAZZI Sandri
ne - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette - SANTAMARIA Patrick GAYMARD Marie-José - BRUN
Jérôme - GARIBAL Alexa - CAMOIN Laurent - COUX Magali et TROIN François

Secrétaire de séance : GARIBAL Alexa

Objet : Désignation des représentants de la commune à l'Association des Communes
Forestières du Var (COFOR ALEC83) – Agence des politiques énergétiques
du Var

Monsieur le maire rappelle que la commune de COMPS-sur-
ARTUBY adhère à l'Association COFOR ALEC 83 et

- suite à une nouvelle organisation de l'équipe municipale,
- conformément à l'article 6 des statuts de cette Association,
- en application du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le
conseil municipal procède à la désignation de ses représentants dans les organismes extérieurs
et peut les remplacer à tout moment pour la durée restant à courir du mandat,

il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune,

Le conseil municipal :

- o OUI l'exposé du Maire ;
- o APRÈS en avoir délibéré et à la majorité ou l'unanimité des membres
présents et représentés, 11 voix pour, 00 voix contre ;

- o DÉSIGNE en tant que délégués de la commune de COMPS-sur-ARTUBY à
l'Association COFOR ALEC 83 :

Délégué titulaire Mme GRANDAZZI Sandrine.

Délégué suppléant Mme LAUGIER Lucette,

- o SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Sous-
préfet du VAR

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 23 MARS 2026
et publication le: 23 MARS 2026
Le Maire

Le Maire
A. BARALE

